



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 32

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. CHOMIAK, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet du Programme de traitement communautaire affirmatif (PTCA).

M^{me} MITCHELSON fait des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose les renseignements supplémentaires révisés soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Industrie, Commerce et Mines.
(document parlementaire n° 150)

M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose le rapport annuel de la Commission des droits de surface pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.
(document parlementaire n° 151)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. PENNER (Steinbach), MARTINDALE, SCHULER, SCHELLENBERG et FAURSCHOU font des déclarations de député.

Avant l'appel de l'ordre du jour, le député de Carman invoque le *Règlement* au sujet de termes que lui a attribués le leader du gouvernement à l'Assemblée le 19 mai 2000.

Après les interventions de M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que de MM. ROCAN et LAURENDEAU sur le rappel au *Règlement*, le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés jusqu'à avis contraire.

Mardi 23 mai 2000

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 138 déposé le 17 mai 2000, est modifié de façon à ce que, le mercredi 24 mai 2000, le budget du ministère des Affaires autochtones et du Nord soit examiné dans la salle 254.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 17 h 55, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES